

AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

**Avis d'examen professionnel pour le recrutement
d'un adjoint administratif hospitaliers de 1^{re} classe**

NOR : ETSH1240003V

Un examen professionnel, conformément à l'arrêté du 3 août 2007 fixant la composition du jury, le programme, la nature des épreuves et les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 1^{re} classe prévu à l'article 13-I (1^o) du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière, aura lieu au centre hospitalier de Perpignan (Pyrénées-Orientales) en vue de pourvoir 1 poste d'adjoint administratif hospitalier de 1^{re} classe vacant dans cet établissement.

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs de 2^e classe ayant atteint le 4^e échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.

Les candidatures devront être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au directeur du centre hospitalier de Perpignan, direction de la formation, BP 49954, 20, avenue du Languedoc, 66000 Perpignan Cedex, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les dates et lieu de l'examen professionnel.